



ARRÊTÉ DU MAIRE

Préfecture
du PAS-de-CALAIS

Arrondissement
d'ARRAS

Canton de
SAINT-POL/TERNOISE

**PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS
ET DE SIGNATURE –
M. RAMON Tony – 2^{ème} adjoint**

Nous, Johann DELARCHE, Maire de la Commune de FRÉVENT,

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux ;

VU l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au maire, sauf disposition contraire dans la délibération de subdéléguer sa signature dans les matières déléguées par le conseil municipal ;

VU l'élection du Maire et des adjoints du 22 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Tony RAMON a été élu 2^{ème} adjoint au Maire lors du Conseil Municipal du 22 mars 2026,

CONSIDÉRANT qu'il y est nécessaire pour le bon fonctionnement des services municipaux de donner délégation de fonction et de signature à l'intéressé,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Une délégation de fonction et de signature est donnée à **Monsieur Tony RAMON** – 2^{ème} adjoint au Maire dans les domaines suivants : Affaires scolaire et Jeunesse

ARTICLE 2 : Les missions sont les suivantes :

- Relations avec les directeurs d'écoles (Saint-Exupéry et Sacré Cœur)
- Suivi des travaux et de l'organisation des groupes scolaires
- Suivi et accompagnement de la présence du centre de loisirs de TernoisCom

ARTICLE 3 : Cette délégation, exercée sous ma responsabilité, subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

ARTICLE 4 : L'intéressé a commencé effectivement à exercer ces fonctions déléguées le 23 mars 2026

ARTICLE 4 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes municipaux et dont ampliation sera transmise :

- Monsieur le préfet du Pas-de-Calais
- Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Pol-sur-Ternoise

Signature autorisée

Tony RAMON

Frévent le 22 Mars 2026

Transmis à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

Le 24 MARS 2026

Johann DELARCHE

